

La ville d'Ecully



QUALITÉ DE VIE

Première réunion de la commission pour l'accessibilité

Publié le 29 janvier 2021

Première session, le 25 janvier, de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, composée d'élus, de personnes en situation de handicap, de représentants d'associations ou d'entreprises concernées par le handicap. Cette réunion, présidée par le maire, Sébastien Michel et Brigitte Ramond, Adjointe à l'Éducation et au Handicap, a été l'occasion de rappeler l'action de la ville en faveur des personnes en situation de handicap, de dresser le constat de l'état d'accessibilité du bâti existant, de la voirie, des espaces publics... et de faire des propositions d'amélioration.



Parmi les **actions relevées** : poursuite de l'accueil de loisirs adaptés (pour les 8-17 ans pendant les vacances scolaires), permanence handicap mensuelle, inclusion scolaire (70 enfants bénéficient d'une AESH dans les écoles d'Écully), reconnaissance de la Qualité de Travailleurs Handicapés pour 17 agents municipaux (8,94 %), 4 bâtiments municipaux équipés de boucles d'induction magnétique pour les malentendants.

Pour les bâtiments communaux recevant du public, l'agenda d'accessibilité programmée (2016-2022) prévoit chaque année environ 300 000 € de travaux pour leur mise en accessibilité. Depuis 4 ans elle a été réalisée dans 19 bâtiments et des travaux sont prévus dans 15 autres sur la période 2021-2022.

Pour la voirie, l'aménagement des cheminements piétons autour de la Maison de la Famille et le parc des chênes a été réalisé en 2020, des quais de bus mis aux normes, une place PMR supplémentaire créée...

Un échange avec les participants a permis de soulever **quelques points à améliorer sur l'espace public** : bordure des trottoirs peu visibles, grilles d'évacuation d'eau dans lesquelles se bloquent les cannes des personnes malvoyantes, trottoirs trop étroits ou encore encombrement des trottoirs par les poubelles...

Enfin il a été proposé de réaliser des visites « diagnostic en marchant » avec des personnes handicapées dans différents bâtiments ou pour évaluer l'accessibilité de l'espace public.



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser